



Validité diagnostics immobiliers

Par Tatiana6732

Bonjour,

Je m'apprête à vendre mon appartement 2 ans et demi après l'avoir acheté.

Certains diagnostics sont encore bons en terme de durée de validité (de plus, je n'ai fait aucune modification dans le bien en question) mais sont aux noms de mon vendeur.

Je vois sur certains sites de diagnostiqueurs que le fait que mon nom n'apparaisse pas sur les documents pourrait représenter un problème en cas de litige. En effet, la responsabilité me reviendrait au lieu de celle du diagnostiqueur. Est-ce vrai ?

Merci d'avance pour votre aide!

Par ESP

Bonsoir

Je pense que l'acte de vente devra préciser la date des diagnostics, celle de votre achat et donc que c'est vous qui assumerez la responsabilité en cas de non conformité découverte.